



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juin 2021 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 14

Date de la convocation-diffusion

28 Mai 2021

Date d'affichage du CR

L'an deux mil vingt et un, le 03 Juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Catherine Bouchet, Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE, Xavier THALER.

Absents excusés : Mr Jérémy BRITO, Mr Nicolas ROME.

Pouvoirs : Mr Jérémy BRITO à Mme Sylvia VERYHA.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier THALER.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Mai 2021.

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 Juin 2021

- Présentation du planning de répartition de la présence des Conseillers Municipaux pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 Juin 2021 par M. le Maire.
- Présentation de l'organisation de la salle des élections pour prendre en compte les consignes sanitaires relatives à la Covid 19 et la tenue de deux scrutins simultanément par Mme Sophie POUJOL.

Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard

L'Agence Technique Départementale propose aux communes un accompagnement et des conseils en matière administrative, juridique, financière et technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le renouvellement de la convention pour une durée d'un an et le montant de 449 € afférent.

Manifestations estivales sur la commune

Les manifestations suivantes sont recensées :

- 12 et 13 Juin : pétanque « challenge CABRILLAC » organisé par la boule beau Rivage
- 02 Juillet : fête de la musique de 19H à 1H00 sur la place du château avec 2 orchestres, buvette tenue par le Bar Beau Rivage, foodtrucks pour la restauration.
- 17 Juillet : Fête votive de Cardet. Une réunion est prévue le 11 Juin avec le Comité des Fêtes pour envisager l'organisation et le programme.
- 24-25 Juillet : Challenge Bernard Brun (jeu provençal) organisé par la Boule Beau rivage.
- 30 Juillet : cinéma en plein air sur la place du château. Projection du film « Antoinette dans les Cévennes ».
- 3 Août : Une réflexion est à mener autour du maintien ou non de la course pédestre de Cardet. La mise en place d'une commission municipale (Aube Mouret, Fabien Cruveiller, John Huisman) étudiera les possibilités d'organisation d'une manifestation sportive à mettre en place à cette date.

Justice de proximité : Le rappel à l'ordre

La convention « Justice de Proximité / Le rappel à l'ordre » propose un cadre juridique pour les Maires afin de renforcer, à travers une relation partenariale entre le parquet et les élus, le rôle des Maires dans le cadre de leur pouvoir de police et notamment de gestion des « petites » incivilités.

Après présentation du projet et approbation du conseil municipal (abstention de Didier Durand), le Maire informe le Conseil Municipal que la convention sera signée le 16 juin.

Questions diverses :

- Xavier THALER fait un point sur le Projet de renouvellement de la chaudière fuel de la Mairie. Le dossier est encore en analyse auprès de la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie).
- Laurent ROQUE informe le conseil que les travaux du bâtiment des « douches publiques » sont finis.
- Didier DURAND Informe le conseil que les travaux de la « salle des associations » ne sont pas encore finis. LE conseil approuve qu'une fois les travaux finis, la salle sera inaugurée et que les associations concernées par son utilisation seront réunies en vue d'établir en commun un planning ainsi qu'un règlement.

Fin de la séance à 21 heures.